Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260402-VP2026020405-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 avril, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 24
Votants : 26

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, PERRENOU Sandrine, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, POQUET David, HANNECART Claire, LE BARS Florian, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : GONIDOU Isabelle

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : ANSQUER Alain a donné procuration à COLIN Nathalie, BONNIZEC Audrey a donné procuration à JULIEN LE MAO Solène.

VP/2026/02/04/05 ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE : COMPOSITION DU CCAS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE – YVAN MOULLEC

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de constituer le Centre Communal d'Action Social, qui sera composé du Maire, d'autant de membres élus du conseil que de représentants d'associations œuvrant dans le domaine social.

Le CCAS doit comporter au minimum un représentant d'une association œuvrant en matière d'insertion et de lutte contre les exclusions, un représentant des familles proposé par l'UDAF, 1 représentant au moins des retraités et personnes âgés, et un représentant au moins des handicapés.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des membres du CCAS à 12 membres plus le Maire, à savoir 6 membres du conseil municipal et 6 membres désignés.

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition de 12 membres.

Monsieur le Maire rappelle que les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort du reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le scrutin est secret, sauf si les membres à l'unanimité décident de ne pas procéder au bulletin secret. (Article L2121-21 du CGCT).

A l'unanimité, les membres du conseil municipal ont approuvé de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260402-VP2026020405-DE

Il y a donc lieu de présenter des listes de 6 membres, le maire n'étant pas candidat.

A l'appel des candidatures par le Maire, une seule liste est présentée :

Isabelle **PALUD**
Marie-Yvonne **LUCAS**
Françoise **FRENEY**
Patricia **GOMET**
Audrey **BONNIZEC**
Bruno **GONIDOU**

La proposition est soumise au vote.

Après avoir voté, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, la fixation des 6 membres élus suivants :

Isabelle **PALUD**
Marie-Yvonne **LUCAS**
Françoise **FRENEY**
Patricia **GOMET**
Audrey **BONNIZEC**
Bruno **GONIDOU**

Par ailleurs, 6 membres cités ci-après, sur propositions d'associations ou organismes agréés en lien avec les affaires sociales, sont proposés désignés par M. le Maire :

1. Gildas **LE BOZEC**, Représentant des Associations de Lutte contre les Exclusions (Le Secours Catholique)
2. Gilbert **GOLLY**, Représentant des Associations de Lutte contre les Exclusions (Cap Solidarité)
3. Danielle **GLOAGUEN**, Représentante de l'ADMR
4. Annie **AUFFRET**, Représentante des familles et des Personnes Handicapées
5. Pascale **RIOU**, Représentante des Associations de Retraités
6. Bettina **DUPIN**, Ingénieur social, Fondatrice de Classe-croûte (Apprendre autrement)

Les membres du conseil municipal prennent acte des 6 membres désignés par M. le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 avril 2026

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

Le Maire,

Yvan MOULLEC

La Secrétaire de séance,

Isabelle PALUD